

Direction générale des entreprises  
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 29 juin 2017 portant renouvellement du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «Centre technique du cuir» (CTC)**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008, autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure;

Vu les propositions du Conseil national du cuir en date du 10 avril 2017,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC» pour une période de trois ans à compter de la date du présent arrêté:

*Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels*

M. Frank Boehly.  
M. Christophe Dehard.  
M. Arnaud Haefelin.  
Mme Catherine Helaine.  
Mme Anne-Céline Humeau.  
M. Dominique Jeanneteau.  
Mme Cécile Laval.  
M. Olivier Lesage.  
M. Emmanuel Mathieu.  
M. Claude-Eric Paquin.  
M. Alain Peyrelon.  
M. Philippe Piet.  
M. Xavier Richard.  
M. Christophe Rohart.  
M. Jacques Royer.  
Mme Angélique Seignouret.  
M. Franck Sirota.  
M. Jean Strazzeri.  
M. Hubert de Tinguay.

*Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence*

Mme Hélène Baillon.  
Mme Isabelle Gleize.  
M. Jean-Pierre Gualino.  
Mme Caroline Krug.

M. Jérôme Marcilloux.  
M. Patrice Mignon.  
Mme Laurence Quelier.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économique et financier.

Fait le 29 juin 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service de l'industrie par intérim,*  
*L'adjointe au chef de service,*  
S.METZ-LARUE